



PUBLIE LE 15 JUIL. 2026

Accusé de réception en préfecture
076-217605401-20260625-115589-DE-1-1
Date de télétransmission : 09/07/2026
Date de réception préfecture : 09/07/2026

VILLE DE ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

74 / PRODUITS COMMUNAUX – ADMISSION EN NON-VALEURS CREANCES IRRECOUVRABLES – INSCRIPTION DES CREDITS NECESSAIRES A LA DEMANDE DU COMPTABLE PUBLIC

PRESENTS : M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL (absent de 15 h 41 à 16 h 40), Maire,

Mme Marie-Andrée MALLEVILLE (représentée par Mme Benjamine DUCERF après son départ de la séance à 17 h 47), M. Jean-Michel BEREGOVY, Mme Zohra AMIMI, M. Kader CHEKHEMANI (représenté par M. Mohamed BERBRA après son départ de la séance à 21 h 35), Mme Fatima EL KHILI, M. Manuel LABBÉ (représenté par Mme Clémentine LE DUEY de 15 h 42 à 17 h 30 et après son départ de la séance à 18 h 26), Mme Elizabeth LABAYE, M. Stéphane MARTOT, Mme Hélène MICHOT, M. Adrien NAIZET, Mme Sonia TLICH, M. Nicolas ZUILI, Mme Pascale SEUX, M. Valentin RASSE-LAMBRECQ, Adjoints au Maire,

Mme Annie BOULON-FAHMY (représentée par Mme Zohra AMIMI après son départ de la séance à 18 h 06), M. Mohamed BERBRA (représenté par M. Kader CHEKHEMANI avant son arrivée en séance à 14 h 25), M. Yves SORET, M. Patrick LE BONNIEC (absent de 18 h 26 à 18 h 39), M. Matthieu de MONTCHALIN (représenté par M. Yves SORET jusqu'à son arrivée en séance à 14 h 13 et après son départ de la séance à 15 h 41), Mme Elise BOQUIÉ, Mme Florence HEROUIN-LEAUTEY (représentée par M. Adrien NAIZET entre 14 h 48 et 14 h 52 et après son départ de la séance à 16 h 59), Mme Benjamine DUCERF, M. Ludovic DELESQUE, M. Kalminthe GOMIS, M. Abdelkrim MARCHANI, Mme Juliette BIVILLE, M. Thibaut DROUET (représenté par M. Ludovic DELESQUE après son départ de la séance à 22 h 27), Mme Gaëlle SILVESTRE, M. Hakim SALAH, M. Frédéric CHANU, Mme Juliana VIENNE, M. Dorian JUSTIN (représenté par M. Jean-Michel BEREGOVY après son départ de la séance à 19 h 21), Mme Caroline MENDY, Mme Clémentine LE DUEY, Mme Agathe SAMSON (représentée par Mme Caroline MENDY de 19 h 10 à 19 h 34), M. Imed TABACHI, Mme Marie-Hélène ROUX, Mme Hayet ZERGUI, M. Dimitri DENEUVE, M. Benoît ROUSSET, Mme Marine CARON, Mme Florence BRUDEY, M. Julien VANHEE, M. Maxime DA SILVA, Mme Elsa MOUTET (représentée par M. Maxime DA SILVA après son départ de la séance à 17 h 13), M. Pierre-Antoine SPRIMONT, M. Grégoire HOUDAN (jusqu'à son départ de la séance à 14 h 40), M. Bruno DEVAUX.

REPRESENTES : Mme Elisabeth ALAZARD-SCHNEIDER (représentée par Mme Elizabeth LABAYE), Mme Françoise LESCONNEC (représentée par M. Frédéric CHANU), M. Cyrille MOREAU (représenté par Mme Juliette BIVILLE), Mme Kaltoum GACHI (représentée par M. Abdelkrim MARCHANI), Mme Carine WOLF (représentée par Mme Marine CARON), Mme Marie BERRUBÉ (représentée par M. Pierre-Antoine SPRIMONT).

VILLE DE ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

74 / PRODUITS COMMUNAUX – ADMISSION EN NON-VALEURS CREANCES IRRECOUVRABLES – INSCRIPTION DES CREDITS NECESSAIRES A LA DEMANDE DU COMPTABLE PUBLIC

MESDAMES, MESSIEURS,

Le recouvrement de certains produits communaux concernant les années 2011 à 2025 au profit du budget principal n'a pu être obtenu pour des causes diverses mentionnées dans les états transmis par le Service de Gestion Comptable. Ces états sont tenus à votre disposition au Service Juridique et Assemblées, comme mentionné dans la convocation qui vous a été adressée pour la présente séance du Conseil Municipal.

Le montant de ces créances irrécouvrables s'élève à :

- Budget principal.....30 763,07 €.

J'ai donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous demander de bien vouloir décider l'ordonnancement au profit de M. le Comptable Public des sommes admises en non-valeurs, qui seront imputées sur les crédits ouverts au budget 2026 aux imputations suivantes :

Budget principal :

Chapitre 65, article 6541, pour.....11 887,60 €,

Répartition des non-valeurs par motif

	Somme de Montant restant à recouvrer
Décédé et demande renseignement négative	1 463,66
Poursuite sans effet	8 094,27
RAR inférieur seuil poursuite	2 329,67
Total général	11 887,60

Répartition des non-valeurs par année d'émission de titres

	Somme de Montant restant à recouvrer
2017	38,49
2018	340,20
2019	287,08
2020	1 309,46
2021	2 122,12
2022	5 442,19
2023	631,51
2024	1 427,26

2025	289,29
Total général	11 887,60

Chapitre 65, article 6542, pour.....18 875,47 €,

Répartition des créances éteintes par motif

	Somme de Montant restant à recouvrer
Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	10 737,81
Surendettement et décision effacement de dette	8 137,66
Total général	18 875,47

Répartition des créances éteintes par année d'émission de titres

	Somme de Montant restant à recouvrer
2011	822,00
2013	960,00
2019	29,26
2020	75,63
2021	523,58
2022	2 813,12
2023	5 890,93
2024	4 711,43
2025	3 049,52
Total général	18 875,47

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de M. Thibaut DROUET, Conseiller Municipal délégué,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1617-5,
- L'instruction comptable et budgétaire M.57.

CONSIDERANT :

- Que M. le Comptable Public a fait savoir aux services de la Ville que certains produits communaux au profit du budget principal n'ont pu être recouverts pour des causes diverses.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- 1.- accepte d'admettre en non-valeur une somme de 30.763,07 € imputée sur le budget principal,

2.- décide que la dépense sera imputée au chapitre 65 (autres charges de gestion courante), 6541 (créances admises en non-valeur) pour 11.887,60 € et article 6542 (créances éteintes) pour 18.875,47 €.

Après prise de parole de M. DROUET et M. DEVAUX, la délibération est mise au vote à 22 h 23.

La délibération est adoptée
(41 voix pour : groupe Fiers de Rouen, groupe Rouen – les Ecologistes,
groupe des élu.es communistes)
(7 voix contre : groupe Réussir Rouen – Droite, centre et indépendants)
(2 abstentions : groupe Rouen Conquérante, l'union des droites pour la République
et du Rassemblement National)
(4 élus ne participent pas au vote : groupe Rouen insoumise)

Fait à Rouen, en l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an susdits.

p. extrait conforme

p. Le Maire de Rouen,

suivent les signatures,

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.